



9 Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSJ »

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

*Projet d' :*

**« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »**

## **RAPPORT MENSUEL PROVINCIAL DU KASAI OCCIDENTAL AVRIL 2014**



## **Introduction**

Le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice a signé un accord de partenariat avec Eastern Congo Initiative [ECI], ONG de droit américain, pour une durée de douze mois. La subvention relative à cette convention concerne principalement la mise en place et l'opérationnalisation d'un Groupe de Travail, composé d'Organisations de la Société Civile de Kinshasa et de la partie Est de la République démocratique du Congo, devant assurer le suivi de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région et celle de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

La mise en œuvre du Projet d' « *Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo* » vise également l'amélioration de la réforme du secteur de sécurité, en particulier la réforme de l'Armée dans l'Est de la RDC. Les cinq sites du projet sont les suivants: Bunia, Goma, Bukavu, Kindu et Kalemie. Mais, pour plus de visibilité et d'impact sur terrain, il a été convenu que les activités à réaliser touchent l'ensemble du territoire national.

C'est à ce titre que les Coordinations Provinciales du RRSSJ seront directement impliquées dans l'exécution de certaines activités, tels que le travail de terrain pour le monitoring de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098, le plaidoyer (aux niveaux local et national), la mobilisation communautaire, l'interaction avec les acteurs étatiques et ceux de la Société Civile...

## **I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS**

La situation sécuritaire de ce mois d'avril 2014 s'est sensiblement améliorée grâce à l'implication de tous les services de sécurité, en étroite collaboration avec la population organisée en groupes d'autodéfense par quartier et localité. Le gouvernement provincial a mis des bouchées doubles pour venir à bout de l'insécurité qui a caractérisé tout le premier trimestre 2014, dans les villes de Kananga et Tshikapa.

Des changements perceptibles ont commencé à être enregistrés à l'issue de la grande séance de redevabilité du Gouverneur de province, le 11 Mars 2014 face à 196 délégués des communautés au sein de la Dycom. Il y a lieu de compter aussi avec l'impact de l'action dissuasive, à travers différents procès publics organisés par les juridictions tant militaires que civils qui ont abouti à des sanctions exemplaires.

Cependant, une zone d'ombre persiste encore en rapport avec l'indifférence d'un Commissaire supérieur PNC mis en cause dans les actes d'insécurité qui, nonobstant la mesure prise à son endroit par la Commissariat provincial, défie quiconque en province voudrait le voir la purger du fait qu'au sein de la hiérarchie nationale, ce dernier se sentirait protégé.

Cette attitude de la hiérarchie nationale PNC est de nature à saper la discipline au sein de la Police et, susceptible de perpétuer les souffrances de la population car le présumé auteur de tous ses malheurs à Kananga a même refusé de faire la remise et reprise avec son successeur.

## **II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE**

### *2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]*

#### a) Réforme de la Police Nationale Congolaise

- 1) L'organisation des patrouilles mixtes Police-Armée ;
- 2) L'appui en moyens matériels, financiers et de communication à la Police ;
- 3) L'implication du Gouvernement central, à travers une dotation en quelques matériels et équipements à la police, afin d'accroître sa mobilité et sa capacité de réponse à toute sollicitation de la population ;
- 4) La formation de 600 policiers en deux phases de 300 éléments chacune, avec l'appui financier du Gouvernement provincial ;
- 5) La sortie d'une première phase de 300 policiers, formés en Police de Proximité et affectés dans la Commune de Katoka ;
- 6) La formation des officiers de la Police Nationale Congolaise [Commandements provincial et de la ville de Kananga] et des autorités politico administratives sur le Coaching et la Police de Proximité ;
- 7) La poursuite de travaux de construction de deux sous-commissariats de référence, pour la Commune de Kananga.

#### b) Réforme de l'Armée

Aucune initiative n'est encore entreprise avec les FARDC en province. Cependant, il y a lieu de noter que l'Académie Militaire de Kananga poursuit la formation des officiers et sous-officiers des FARDC, avec l'appui de la Coopération militaire belge.

### *2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :*

#### a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

- ❖ Un système d'alerte précoce entre la Coordination du RRSSJ-Kasaï Occidental, le Gouverneur de province, les autorités politico-administratives locales, le Commandement de la PNC et la population est mis en place pour lutter contre l'insécurité dans la ville de Kananga ;
- ❖ Contacts réguliers avec le Gouverneur de province et les autorités policières sur les questions quotidiennes de sécurité et de réforme de la Police.

## Réforme de la Police Nationale Congolaise :

- ☞ 26 avril 2014 : clôture de la première phase de la troisième session de formation en faveur de 300 policiers de la ville de Kananga en Police de Proximité, avec l'appui en restauration, du Gouvernement provincial du Kasai Occidental.

Ce premier groupe de 300 policiers ainsi formé est affecté dans la Commune de Katoka (200 éléments) et une partie dans les Commune de Nganza (50) et Lukonga (50).

Au total, 600 policiers destinés aux trois Communes restantes de la ville de Kananga seront formés en deux phases de 75 jours chacune, sur le site Monseigneur Bakole Martin. Cette prise en charge de la restauration par le gouvernement provincial a été le fruit d'un plaidoyer de longues dates réussi par le RRSSJ/Kasai Occidental avec l'appui de l'Assemblée provinciale.

- ☞ Poursuite du processus de « zonage communautaire », dans le cadre de la Dynamique Communautaire et formation des acteurs non étatiques et étatiques sur la réforme du secteur de sécurité dans les deux dernières Communes de la ville de Kananga, à savoir : Nganza et Lukonga ;

### Concertations RRSSJ et Coordination provinciale de la Société Civile

- ☞ Le 23 avril, au bureau du RRSSJ-Kasai Occidental : tenue d'une réunion préparatoire à la désignation des délégués de la Société civile aux Conseils Locaux pour la Sécurité de Proximité [CLSP] des Communes de Ndesha, Kananga, Katoka, Lukonga et Nganza;
- ☞ Désignation des membres de la Société Civile aux CLSP, lors d'une Assemblée électorale, facilitée par le RRSSJ, dûment mandaté par le Président de la Société Civile du Kasai Occidental. La désignation des Organisations de la Société s'est déroulée, en conformité avec les articles 6 et 7 du Décret n°13/041 du 16 septembre 2013, portant organisation et fonctionnement des CLSP ;



*Le Gouverneur de province du Kasai Occidental, prononçant son mot d'installation officielle des membres des CLSP des 5 Communes de la ville de Kananga [Photo RRSSJ]*

- ☞ 25 avril : installation officielle - par le Gouverneur de province –des membres des CLSP des cinq Communes de la ville de Kananga. 35 délégués élus de la Société Civile, à raison de 7 par Commune, ont fait leur entrée dans les CSLP, en présence des membres du Gouvernement provincial, du Conseil provincial de sécurité et des autorités politico-administratives locales.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

- ∞ Mobilisation des communautés autour de la situation d'insécurité dans les différents quartiers de la ville de Kananga et définition des stratégies d'action en collaboration avec les autorités et la Police ;
- ∞ Monitoring des cas d'insécurité à travers la ville de Kananga et publication du rapport périodique, à mi-avril 2014 ;
- ∞ Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain ;
- ∞ Diffusion des résultats et images de la séance de zonage communautaire, formation des acteurs étatiques et non étatiques sur la réforme du secteur de sécurité ;
- ∞ Désignation et installation des délégués de la Société Civile aux CLSP ;
- ∞ Sortie officielle de 300 policiers du centre de formation en Police de Proximité et marche à travers toute la ville de Kananga...



26 avril 2014, à Kananga : les 300 Policiers sortis du Centre de Formation de Malole ont marché dans les artères de la ville pour sensibiliser la population de Kananga sur la Police de Proximité [Photo RRSSJ]

- ∞ Poursuite de la tournée de sensibilisation/restitution des résultats de la redevabilité du Gouverneur de province à travers les médias locaux, par le Coordonnateur RRSSJ, en langues française et Tshiluba.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

### III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

#### 3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité :

- + Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers en vue d'un bon rendement de leur part ;
- + Augmentation des effectifs des policiers et multiplication des postes de police pour répondre à la demande de couverture efficace de la ville de Kananga, en termes des besoins sécuritaires, exprimés par la population ;
- + Améliorer la qualité de service de paie des policiers en les orientant vers les structures étatiques, principalement la Caisse d'Epargne du Congo [CADECO], à redynamiser par l'Etat, pour leur éviter les tracasseries dont ils sont victimes dans les entreprises de télécommunication, à l'occasion de chaque paie ;
- + Lutter contre la production, la vente et la consommation du chanvre.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098

19 avril : organisation dans la salle Welfare de la MONUSCO – par le ministère du Plan et suivi de mise en œuvre de la révolution de la modernité – d'une journée de sensibilisation de la population sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région, la Résolution 2098 des Nations unies et le Mécanisme National de Suivi.

#### 3.2. Résultats obtenus au cours du mois

En avril 2014, des résultats encourageants ci-après ont été enregistrés au Kasai Occidental, en particulier dans la ville de Kananga :

1. Etroite collaboration entre le RRSSJ, la Coordination provinciale de la Société Civile, les communautés, la Police Nationale, l'Assemblée provinciale et les autorités politico-administratives, dans la gestion quotidienne des besoins sécuritaires de la population.
2. Sortie du premier groupe de 300 policiers formés en Police de Proximité, avec la contribution financière [en termes de restauration et d'internement] du Gouvernement provincial.
3. Formation de 220 acteurs étatiques et non étatiques de la commune de Lukonga sur la réforme du secteur de sécurité.
4. Désignation, installation et formation de 90 membres du Conseil Local pour la Sécurité de Proximité [CLSP] des 5 communes de la ville de Kananga.
5. Maintien d'un dialogue permanent avec le Gouverneur de province sur le processus de suivi de l'Accord-cadre, la Résolution 2098 et la gestion de la sécurité quotidienne des communautés dans la ville de Kananga.

## **IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS**

### *4.1. Les enjeux :*

- a) Sécurisation de la population par rapport à la persistance de l'insécurité dans la ville de Kananga ;
- b) Financement du fonctionnement des Conseils Locaux pour la Sécurité de Proximité en vue de leur efficacité et efficience ;
- c) Cohabitation civilo-militaire suite aux bavures militaires enregistrées au sein de la population ;
- d) Implantation de 12 sous-commissariats de police, dans les Communes du troisième cycle Police de Proximité, à savoir : Nganza, Katoka et Lukonga ; à raison de 4 par Commune, suivant le cadre organique CAMO<sup>1</sup> de la Police Nationale Congolaise et sur fonds propre du Gouvernement congolais.

### *4.2. Les défis à relever au mois suivant :*

- 1) Redorer l'image des FARDC à Kananga et au Kasai Occidental .Améliorer les conditions sociales et professionnelles des policiers et augmenter leurs effectifs pour faire face à l'insécurité armée.
- 2) Etendre la réforme de la police sur toute la province.
- 3) Vulgariser l'Accord-cadre et la Résolution 2098, à travers la province.
- 4) Améliorer les relations civilo-militaires par une initiative provenant de l'Armée, notamment les réparations en faveur des populations civiles.
- 5) Construire de 12 sous-Commissariats de police dans les trois dernières Communes, à savoir : Nganza, Lukonga et Katoka, à raison de 4 par Commune.

### *4.3. Les recommandations majeures :*

#### **A. A l'Assemblée provinciale :**

- Tenir des séances de restitution et de collecte des doléances de la population sur la situation sécuritaire dans les villes de Kananga et Tshikapa;
- Assurer un contrôle parlementaire régulier des prestations des services de sécurité dont la Police ;
- Interpeller les autorités sécuritaires pour expliquer la situation de l'insécurité dans les villes de Kananga et Tshikapa par des hommes en uniforme et en armes ;
- Voter des édits et proposer des mesures nécessaires à l'avancement du processus de la réforme du secteur de sécurité ;
- Voter le budget en faveur de la Réforme et en assurer le contrôle régulier ;
- Canaliser les aspirations des communautés en matière de sécurité et de justice en vue de trouver des réponses appropriées à leurs besoins.

---

<sup>1</sup> Cellule Appropriation de Mise en Œuvre de la réforme de la Police Nationale.

B. Au Gouvernement provincial :

- Appuyer conséquemment la réforme de la police ;
- Appuyer les actions du RRSSJ dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- Encourager la tenue des cadres de dialogue avec les parties prenantes à la réforme du secteur de sécurité ;
- Etendre à toute la province, les actions de sensibilisation de la population sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région, signé à Addis-Abeba, la Résolution 2098 et le Mécanisme National de Suivi.

C. A la Police Nationale Congolaise :

- Appliquer les principes de Police de Proximité dans toutes les unités de Police ;
- Appliquer et faire respecter les différentes lois sur la réforme, le statut et le fonctionnement de la police ;
- Respecter les droits de l'homme au sein et en dehors de la police ;
- Etre à l'écoute de la population et lui fournir des services de sécurité de qualité.

D. A l'Armée :

- S'investir dans des actions tendant à améliorer la cohabitation avec les civils;
- Auditorat militaire : s'abstenir d'instruire les affaires civiles et celles n'impliquant pas les militaires ;
- Auditorat militaire : se saisir de tout cas de vol à mains armées, l'instruire et les fixer en vue des sanctions exemplaires des auteurs.

E. Aux autorités politico administratives locales :

- Renforcer la tenue des Forums de Quartier et CLSP ;
- Veiller à l'application des résolutions issues des assises avec les communautés ;
- Soutenir le fonctionnement local des services de la police.

F. A la MONUSCO-Kananga :

- Veiller, en collaboration avec le RRSSJ, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098, par les différentes parties prenantes en province. ;
- Faciliter au RRSSJ l'accès à Radio Okapi, pour le rapportage des informations en rapport avec les questions de réforme du secteur de sécurité, en particulier celle de la Police Nationale Congolais, à l'instar des antennes locales de cette radio dans les autres provinces.



G. Aux partenaires d'appui :

- Appuyer les actions de RRSSJ et des Organisations de la Société Civile à la base dans le cadre du monitoring et plaidoyer en rapport avec l'Accord-cadre du 24 février 2013 et de la Résolution 2098 ;
- Appuyer les actions de solidarité du RRSSJ en faveur des populations de l'Est, en rapport avec les questions de sécurité.

Fait à Kananga, le 31 mars 2014

**Pour le RRSSJ-Kasaï Occidental**

**Anaclet TSHIMBALANGA**  
**Coordonnateur Provincial**